



## L'idée du projet

Nous avons eu l'idée de lancer un service d'écomobilité grâce à l'étude d'un questionnaire sur les habitudes de transports de nos collaborateurs, afin de s'inscrire dans la démarche RSE de l'entreprise.

## La mise en place

Notre équipe a réalisé une étude de l'environnement de l'entreprise, une analyse de son positionnement face à la concurrence ainsi qu'un questionnaire afin de connaître au mieux les besoins de chacun.

Afin de satisfaire les besoins de nos collaborateurs en terme de mobilité, nous avons acquis des véhicules électriques afin de réduire l'empreinte carbone de chacun. Tout en permettant à tous de se déplacer

## L'ensemble des véhicules



Avant de pouvoir procéder à toute réservation, veuillez remplir le **questionnaire**

### Formulaire de réservation

**Votre nom :**

**Email :**

**Téléphone :**

**Véhicule souhaité :**

**Date de début de location :**

**Montant estimé :**

**0,00 €**

**Envoyer**

La mise à disposition des véhicules de l'entreprise est soumise aux conditions fixées ci-dessous.  
Chaque collaborateur utilisant ce service s'engage à respecter celles-ci.  
Tout manquement aux engagements se verra sanctionné en conséquence.

#### Règles d'utilisation des véhicules :

- Tous les véhicules sont fournis avec le matériel nécessaire à leur bon fonctionnement (chargeurs, etc ...) ceux-ci doivent être rendus dans le même état lors de la fin de la location.
- Les utilisateurs s'engagent à respecter le code de la route, toute responsabilité de l'entreprise en cas d'accident sera déclinée.
- Si un problème survient sur un véhicule, l'utilisateur se doit de prévenir le service responsable ( voir rubrique contact )
- Les voitures ne peuvent être utilisées que lors des déplacements pour se rendre sur le lieu de travail

#### Conditions d'utilisation du service :

- Tous les collaborateurs peuvent demander à bénéficier du service, à condition d'avoir rempli le questionnaire
- Les locations se déroulent à la semaine de travail ( lundi au vendredi ) pour les voitures et à la semaine complète pour les trottinettes et vélos
- Le règlement de la location peut se faire par prélevement direct sur le salaire ou par paiement en carte bancaire ou chèque.
- Une caution vous sera demandée en fonction du véhicule loué. Celle-ci ne sera encaissée qu'en cas de dommages sur le véhicule
- Un état des lieux du véhicule sera réalisé entre chaque location par le personnel en charge.

En cas de problème ou si vous souhaitez avoir des renseignement, vous pouvez contacter l'équipe en charge du service à ces coordonnées :

**VANHOUTTE AMAURY**

Responsable gestion projet

Tél :

@ :

**LECOCQ DYLAN**

Responsable gestion véhicules

Tél :

@ :

**NIEL MATHÉO**

Responsable gestion WEB

Tél :

@ :